

A demandé instamment aux pays donateurs, aux organisations internationales et à la société civile de se pencher sur la situation humanitaire catastrophique qui régnait dans de nombreuses parties de la sous-région et de fournir des ressources suffisantes dans le cadre de la procédure d'appel global de 2005

pour l'Afrique de l'Ouest, au titre d'une stratégie régionale d'action humanitaire visant à améliorer la sécurité des personnes qui avaient cruellement besoin d'une protection ou de celles dont les capacités de survie étaient gravement menacées.

## B. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

### Débats initiaux

#### Décision du 9 août 2006 (5509<sup>e</sup> séance) : déclaration du Président

Par une lettre datée du 3 août 2006 adressée au Secrétaire général<sup>50</sup>, le représentant du Ghana a transmis un document de réflexion destiné à orienter les délibérations du Conseil de sécurité lors d'un débat public sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, qui se tiendrait sous la présidence du Ghana. Ce document indiquait que l'instabilité politique dont avait souffert la région s'était pour l'essentiel estompée, offrant ainsi une occasion unique d'œuvrer au rétablissement des institutions nationales et à la promotion du développement durable. Le document recensait plusieurs grands thèmes transversaux pour le débat, qui donnerait l'occasion de proposer des recommandations concrètes et réalistes permettant au Conseil de formuler des mesures définitives couvrant tout le spectre de la consolidation de la paix : prévention des conflits, maintien de la paix et consolidation de la paix.

À sa 5509<sup>e</sup> séance, le 9 août 2006, le Conseil a adopté le point intitulé « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest » et inscrit à son ordre du jour la lettre susmentionnée. Après les remarques liminaires du Président (Ghana), le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, ainsi que du Secrétaire exécutif de la CEDEAO. Les membres du Conseil, ainsi que les représentants du Brésil, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, de la Finlande (au nom de l'Union européenne)<sup>51</sup>, du Guatemala, de la Guinée, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Libéria, de la Namibie, du Niger, de la Norvège, du Pakistan, de la République de Corée, du

Sénégal, de la Sierra Leone et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait une déclaration<sup>52</sup>.

Saluant la récente création de la Commission de consolidation de la paix comme étant l'un des résultats majeurs du processus en cours de réforme de l'ONU, le Président a souligné que s'il restait encore des tensions à peine audibles dans des pays comme la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau qui devaient être réglées, il ne faudrait pas perdre de vue la nécessité de renforcer les fondements de la paix, même dans les pays qui n'avaient pas connu de perturbations ou de conflit majeurs. Il a émis l'opinion selon laquelle la plupart des problèmes de la région pouvaient être attribués avec raison aux régimes autoritaires et à l'absence de bonne gouvernance et de responsabilisation des dirigeants. À cet égard, il a constaté avec satisfaction la détermination évidente des peuples d'Afrique de l'Ouest à construire de nouvelles sociétés fondées sur les principes de la responsabilisation démocratique, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Il a reconnu que la CEDEAO affrontait de sérieuses contraintes en matière de capacité et de ressources, même si elle avait été en première ligne des opérations de paix en Afrique de l'Ouest, mais a affirmé qu'une fois renforcée, elle constituerait un partenaire fiable pour la paix et la création de richesses, au bénéfice non seulement de la région mais aussi du monde entier. Le Président a estimé que la stratégie de consolidation de la paix devrait se concentrer sur les priorités suivantes : régler aussi rapidement que possible les conflits en cours ou, au moins, empêcher leur escalade; mettre en place le cadre institutionnel et les capacités pertinentes pour lancer des

<sup>50</sup> S/2006/610.

<sup>51</sup> L'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la République de Moldova, la Roumanie, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine se sont ralliés à la déclaration.

<sup>52</sup> Le Qatar était représenté par son Vice-Premier Ministre et Ministère des affaires étrangères; le Ghana et la Côte d'Ivoire étaient représentés par leurs Ministres des affaires étrangères respectifs; et la Guinée était représentée par le Secrétaire général du ministère d'État chargé des affaires étrangères et de la coopération internationale.

initiatives de paix; mobiliser les ressources nécessaires aux niveaux national, régional et international pour lancer ces initiatives; et régler les causes sous-jacentes des conflits d'une manière globale. Il était particulièrement important de réaliser complètement la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des anciens combattants, en particulier des enfants soldats et des mercenaires<sup>53</sup>.

Le Secrétaire général a réitéré son avis selon lequel il fallait envisager de manière intégrée les différents conflits en Afrique de l'Ouest, qui étaient liés entre eux; dans ce contexte, il s'est réjoui que les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest soient prêts à s'engager sur cette question, car auparavant la tendance était de refuser toute ingérence, sous prétexte qu'il s'agissait d'une affaire interne à tel ou tel pays. Il a fait remarquer que pour que la paix l'emporte, et pour qu'elle dure, le Conseil devait s'efforcer de mettre sur pied des initiatives sensées en faveur de la consolidation de la paix, comme les processus de réconciliation et de renforcement de la confiance, ainsi que les mécanismes permettant d'asseoir l'état de droit. Il s'est dit préoccupé par le fait que trop souvent, la réponse internationale aux situations d'après conflit avait pâti des mêmes faiblesses, à savoir l'insuffisance des fonds, le manque de coordination internationale et la tendance à partir trop vite. Il a dit qu'il espérait que la Commission de consolidation de la paix et le BRSAO corrigeraient ces faiblesses. Il a promis que l'Organisation des Nations Unies était déterminée à continuer de travailler avec les membres de la sous-région sur la route de la paix durable<sup>54</sup>.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a observé que de nouvelles menaces pesaient sur la sous-région du fait de la transition politique, économique et démographique en cours, du chômage et des migrations clandestines de jeunes gens. Il a engagé le Conseil à accorder une attention particulière aux pays en transformation en renforçant leurs capacités institutionnelles et en assistant leurs populations vulnérables. À cet égard, il convenait de donner priorité aux problèmes suivants : le chômage des jeunes et son impact sur la paix et la stabilité nationale et régionale; l'immigration irrégulière et ses conséquences croissantes sur la gouvernance locale et sur les relations internationales; l'alternance pacifique au pouvoir comme

modalité de prévention des conflits; l'urbanisation galopante et l'accroissement des risques d'insécurité; et l'appui au secteur privé en Afrique comme source de progrès<sup>55</sup>.

Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO a observé que la Commission de consolidation de la paix était destinée à combler une lacune dans les activités en faveur de la paix des Nations Unies et avait pour vocation d'aider les pays à passer de la guerre à la paix, ainsi que de stimuler la stabilité, la démocratie et le développement. Selon lui, la consolidation de la paix dans les pays d'Afrique de l'Ouest comporterait quatre composantes : la reconstruction des institutions démocratiques, y compris le pouvoir judiciaire, le parlement et la fonction publique; la réforme du secteur sécuritaire qui devait permettre de mettre en place des forces de sécurité compétentes et véritablement nationales; un appui à la capacité économique du gouvernement à reconstruire l'infrastructure détruite et à offrir les services sociaux dont avait besoin la population; et le développement du secteur privé afin de créer des emplois et d'offrir des perspectives économiques au grand nombre de chômeurs, notamment parmi les jeunes. Il a affirmé que l'ONU pouvait coordonner les efforts déployés par la communauté internationale pour contribuer à la consolidation de la paix dans les situations postconflituelles par plusieurs moyens d'action : programmes d'appui au budget, appui aux projets, en particulier s'agissant de la remise en état des équipements collectifs, renforcement des capacités institutionnelles, et appui à l'élaboration des politiques. Tout en estimant que l'Afrique de l'Ouest devrait, en toute logique, bénéficier des travaux de la Commission, il a estimé que celle-ci pourrait ne pas être en mesure de traiter d'un grand nombre de pays au cours de ses premières années d'existence. Dès lors, les différents organismes des Nations Unies sur le terrain, en coordination avec le BRSAO, devraient continuer à appuyer les pays concernés et les initiatives de la CEDEAO en faveur de la consolidation de la paix<sup>56</sup>.

La plupart des intervenants se sont réjouis de la transition de la guerre à la primauté démocratique en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée-Bissau, ainsi que des efforts déployés en vue de l'organisation d'élections libres et régulières en Côte d'Ivoire. Ils ont affirmé que malgré la fragilité de la situation en

---

<sup>53</sup> S/PV.5509, pp. 2-4.

<sup>54</sup> Ibid., pp. 4-5.

<sup>55</sup> Ibid., pp. 5-7.

<sup>56</sup> Ibid., pp. 7-9.

matière de sécurité dans ces pays, l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble était plus proche que jamais de consolider la paix régionale. Ils ont félicité la CEDEAO et l'Union africaine pour leur rôle de premier plan à cet égard, et ont appelé à une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, et les institutions financières internationales.

Les intervenants ont souligné que pour instaurer une paix durable en Afrique de l'Ouest, il fallait s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cet égard, certains intervenants ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des institutions nationales, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité<sup>57</sup>. D'autres ont estimé qu'il fallait accorder plus d'attention aux questions de la pauvreté, du chômage et du sous-développement<sup>58</sup>. Plusieurs intervenants ont toutefois estimé que la paix ne pourrait durer que si étaient menées de front la mise en place d'une stratégie de réduction des tensions et de la pauvreté et celle de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance<sup>59</sup>.

Parmi ceux qui ont souligné l'importance de la bonne gouvernance, du renforcement des institutions et du respect de la primauté du droit, le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que le moyen le plus important de prévenir les conflits internes consistait à renforcer l'état de droit et à développer la démocratie et la bonne gouvernance<sup>60</sup>. Le représentant du Danemark a noté qu'un maintien de la paix plus efficace ne représentait qu'un premier pas dans les situations d'après-conflit, et qu'une approche sensiblement plus durable devait consister à veiller à ce que les institutions

nationales responsables de la sécurité soient en place très tôt dans le processus de transition<sup>61</sup>. Le représentant de la France a souligné que l'absence de bonne gouvernance était à l'origine des troubles qu'avait connus la région<sup>62</sup>. Dans le même ordre d'idées, le représentant du Niger a affirmé qu'il convenait de promouvoir le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO, parce qu'il avait un potentiel de dissuasion dans le domaine de la préservation de la bonne gouvernance<sup>63</sup>.

Parmi ceux qui ont insisté sur le besoin urgent de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement économique, le représentant de la Chine a argué que tous les problèmes de l'Afrique de l'Ouest se ramenaient au développement<sup>64</sup>. Le représentant de la Sierra Leone a noté que la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest était un exercice en matière de développement qui devait être examiné et abordé dans le contexte des programmes d'élimination de la pauvreté dans la sous-région<sup>65</sup>. Le représentant du Venezuela (République bolivarienne du) a averti que la pauvreté extrême représentait la plus grande menace à la paix, car des milliards de personnes vivaient avec moins de deux dollars par jour, ce qui était une source possible de déstabilisation<sup>66</sup>.

La plupart des intervenants ont formulé l'espoir que la Commission de consolidation de la paix, récemment créée, jouerait un rôle important pour aider les pays à sortir du conflit pour instaurer une paix et une stabilité durables, et nombre d'entre eux se sont réjouis du fait que la Sierra Leone ait été l'un des premiers pays à être inscrit à son ordre du jour<sup>67</sup>. Le représentant du Danemark a observé qu'examiner les meilleures pratiques dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la justice pourrait être une tâche importante pour la Commission de consolidation de

<sup>57</sup> Ibid., p. 15 (Fédération de Russie); p. 18 (Argentine); p. 19 (Danemark); p. 23 (France); p. 25 (Slovaquie); pp. 26-27 (États-Unis); pp. 27-28 (Japon); p. 30 (Royaume-Uni); et p. 31 (République-Unie de Tanzanie); S/PV.5509 (Resumption 1), p. 3 (Guatemala); p. 6 (Namibie); p. 10 (Sénégal); p. 14 (Inde); p. 21 (Nigéria); et p. 24 (Niger).

<sup>58</sup> S/PV.5509, p. 10 (Qatar); p. 15 (Fédération de Russie); p. 16 (Chine); p. 28 (Japon); et pp. 29-30 (Royaume-Uni); S/PV. 5509 (Resumption 1), p. 16 (Inde); p. 17 (Sierra Leone); p. 18 (République bolivarienne du Venezuela); et p. 19 (République de Corée).

<sup>59</sup> S/PV.5509, p. 12 (Côte d'Ivoire); p. 25 (Slovaquie); et pp. 26-27 (États-Unis).

<sup>60</sup> Ibid., p. 15.

<sup>61</sup> Ibid., p. 19.

<sup>62</sup> Ibid., p. 23.

<sup>63</sup> S/PV. 5509 (Resumption 1), p. 24.

<sup>64</sup> Ibid., p. 17.

<sup>65</sup> S/PV.5509 (Resumption 1), p. 16.

<sup>66</sup> Ibid., p. 18.

<sup>67</sup> S/PV.5509, p. 15 (Fédération de Russie); p. 17 (Chine); p. 18 (Argentine); p. 22 (France); p. 24 (Côte d'Ivoire); p. 25 (Slovaquie); et p. 27 (États-Unis); S/PV.5509 (Resumption 1), p. 6 (Namibie); p. 12 (Brésil); p. 16 (Sierra Leone); p. 19 (République de Corée); p. 21 (Nigéria); p. 22 (Pakistan); et p. 24 (Niger).

paix récemment créée<sup>68</sup>. Le représentant de la Grèce a affirmé que la Commission devait travailler en collaboration étroite avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les autorités nationales et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest pour atteindre des objectifs à long terme, comme la lutte contre le chômage des jeunes ou la fourniture de services d'éducation, de santé et de services sociaux<sup>69</sup>. Le représentant du Japon a indiqué que le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix devraient aborder les questions de la sécurité, de la gouvernance, de la reconstruction et du développement socioéconomique chacune dans le domaine qui lui appartenait, la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée pouvant apporter une contribution constructive aux travaux du Conseil. Il a en outre suggéré que la Commission établisse les questions prioritaires qu'elle examinerait et étudie soigneusement et dans le détail les stratégies de consolidation de la paix pour chaque État qui faisait l'objet d'un examen<sup>70</sup>. Le représentant du Guatemala a lui aussi considéré que la Commission devrait aider les autorités nationales à établir des priorités et à élaborer des stratégies réalistes et des politiques cohérentes adaptées aux circonstances et à l'environnement de chaque pays<sup>71</sup>. Le représentant de l'Égypte a estimé que la Commission devrait jouer un rôle de chef de file pour assurer la coordination la plus efficace entre les différents acteurs contribuant aux efforts de consolidation de la paix. Il a noté avec inquiétude qu'il y avait des limites à la capacité et au rôle du Conseil s'agissant de mettre en place les conditions nécessaires à la transition du conflit vers un développement global, en particulier dans la mesure où il avait hésité à plusieurs reprises à ouvrir de véritables conduites de coordination efficaces avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes<sup>72</sup>. Le représentant de l'Inde a affirmé que la Commission de consolidation de la paix devait non seulement collaborer avec le Conseil de sécurité, mais également, et surtout, tenir compte des contributions d'autres

organes de l'ONU et travailler sous la direction de l'Assemblée générale<sup>73</sup>.

Sur la question de la lutte contre l'impunité, plusieurs représentants se sont félicités de l'arrestation et du procès de Charles Taylor<sup>74</sup>. Le représentant de la Norvège a exprimé l'opinion selon laquelle une société dévastée par la guerre ne pouvait soigner ses blessures tant que les responsables des crimes contre l'humanité et des violations du droit international humanitaire ne répondaient pas de leurs actes<sup>75</sup>. Le représentant de la Namibie a estimé que la réconciliation était la condition fondamentale d'une paix durable, et qu'un système judiciaire ne devait pas viser à punir les auteurs des crimes, mais à les réhabiliter et à corriger les erreurs qui avaient été commises<sup>76</sup>. Pour sa part, le représentant de la Côte d'Ivoire a insisté sur le fait que la justice devait être rendue au moment opportun. Il a rappelé qu'une justice réparatrice précoce serait de nature à saper une paix encore fragile et à remettre en cause la confiance encore hésitante entre les ennemis d'hier. De même, une justice trop tardive pouvait empêcher une société de tourner la page pour entrer dans une nouvelle ère au travers de la manifestation de la vérité pour arriver à la réconciliation<sup>77</sup>.

Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a estimé que ce n'étaient pas les idées qui manquaient sur la manière de maintenir et consolider la paix dans les situations postconflituelles en Afrique de l'Ouest. Ce qui faisait défaut, à son avis, c'était la volonté, la résolution et les ressources pour donner effectivement suite aux nombreuses recommandations déjà formulées<sup>78</sup>. À cet égard, plusieurs représentants ont réaffirmé la nécessité de mettre un terme de toute urgence à la prolifération et à la circulation illicite des armes légères et de petit calibre<sup>79</sup>, tandis que d'autres ont insisté sur l'importance de réussir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la

<sup>68</sup> S/PV.5509, p. 19.

<sup>69</sup> Ibid., p. 20.

<sup>70</sup> Ibid., p. 28.

<sup>71</sup> S/PV.5509 (Resumption 1), p. 3.

<sup>72</sup> Ibid., pp. 7-8.

<sup>73</sup> Ibid., p. 14.

<sup>74</sup> S/PV.5509, p. 22 (France); p. 27 (États-Unis); p. 29 (Royaume-Uni); et p. 31 (République-Unie de Tanzanie); S/PV.5509 (Resumption 1), p. 4 (Finlande, au nom de l'Union européenne); p. 20 (Nigéria); et p. 21 (Norvège).

<sup>75</sup> S/PV.5509 (Resumption 1), p. 21.

<sup>76</sup> Ibid., p. 6.

<sup>77</sup> S/PV.5509, p. 12.

<sup>78</sup> Ibid., p. 30.

<sup>79</sup> Ibid., p. 12 (Côte d'Ivoire); S/PV.5509 (Resumption 1), p. 10 (Sénégal); p. 17 (Sierra Leone); p. 20 (Nigéria); et p. 23 (Libéria).

réforme du secteur de la sécurité<sup>80</sup>. Tandis que le représentant du Qatar a demandé au Conseil de reconnaître que l'éducation jouait un rôle essentiel s'agissant de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité<sup>81</sup>, le représentant du Pérou a appelé à promouvoir les programmes scolaires en faveur de la paix et du développement<sup>82</sup>. Le représentant du Danemark a plaidé en faveur d'un accent plus fort sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix<sup>83</sup>. De même, le représentant de la Namibie a noté qu'une stratégie de consolidation de la paix après les conflits devait être élaborée à l'attention spéciale des femmes, des enfants et des filles, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la création d'emplois<sup>84</sup>.

À la fin de la séance, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>85</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A souligné qu'il importait de régler la question de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest de manière globale et coordonnée;

A souligné le rôle primordial que devait jouer chaque gouvernement en Afrique de l'Ouest pour consolider la paix dans l'intérêt de tous les citoyens;

A insisté sur l'importance capitale du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) des ex-combattants;

A réitéré qu'il importait de trouver des solutions efficaces au problème des réfugiés et des personnes déplacées dans la région;

A demandé instamment de mettre à disposition des ressources suffisantes, dans le cadre d'une stratégie d'intervention humanitaire coordonnée, pour améliorer la sécurité des populations d'Afrique de l'Ouest qui avaient besoin de cette protection;

A insisté sur la nécessité de veiller à mieux coordonner les initiatives des donateurs afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles;

A insisté en outre sur la nécessité de poursuivre et d'améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO et l'Union africaine dans les initiatives de consolidation de la paix;

---

<sup>80</sup> S/PV.5509, p. 18 (Argentine); p. 26 (Slovaquie); et p. 28 (Japon); S/PV.5509 (Resumption 1), p. 5 (Namibie); p. 9 (Sénégal); et p. 11 (Brésil).

<sup>81</sup> S/PV.5509, p. 10.

<sup>82</sup> Ibid., p. 22.

<sup>83</sup> Ibid., p. 19.

<sup>84</sup> S/PV.5509 (Resumption 1), p. 6.

<sup>85</sup> S/PRST/2006/38.